



Pour diffusion immédiate

## UNE ENTENTE DE PRINCIPE INTERVIENT ENTRE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL DANS PLUSIEURS DOSSIERS EN LITIGE

Montréal, le 17 mai 2017 – À la suite d'un marathon de négociations amorcé depuis quelques semaines, l'Association des Pompiers de Montréal et les autorités de la ville de Montréal en sont venues, au cours des dernières heures, à une entente de principe dans le contentieux portant tant sur le régime de retraite des 2 400 pompiers, que sur les nombreux différends des dernières années, en matière de relations de travail.

L'entente de principe en question permettra la restructuration du régime de retraite des pompiers en conformité avec les dispositions de la Loi 15 et prévoyant : la fin de tous les moyens de pression en lien avec l'adoption de la Loi 15, ainsi que le règlement des litiges en lien avec les moyens de pression ainsi qu'avec la manifestation à l'Hôtel de Ville, le 18 août 2014.

L'Association des Pompiers de Montréal ne fera aucun commentaire sur la nature, les tenants et aboutissants de cette entente de principe qui sera présentée aux 2 400 pompiers, en assemblée générale dans les jours qui viennent, pour fins d'adoption selon les statuts et règlements qui les gouvernent.

-30-

Source : Ronald Martin, président

Info : Alexandre Dumas  
514-898-4636 (cellulaire)  
514-843-1901 (ligne directe)  
adumas@national.ca